



**VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »**

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - CNR-UFRb - FNAR - Générations Mouvement - UFRrg/fp - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

| NATURE DU DOCUMENT                           | CONTENU SUCCINT   | INSTANCE CONCERNÉE |       |      | IMPORTANCE                 | COMMENTAIRES/PROPOSITIONS   |
|--|---|--------------------|-------|------|----------------------------|---|
|  |   | A.N.               | SÉNAT | AUT. | HAUTE<br>MOYENNE<br>FAIBLE |   |
| Travaux du Sénat<br><b>A SUIVRE</b>          | Semaine 03  |                    | X     |      |                            | La reprise des travaux a eu lieu le 12 janvier 2016 ; pour la semaine à venir : RAS nous concernant.  |
| Circulaire CNAV<br><b>NOUVEAU</b>            | Coût de rachat de trimestres déductible fiscalement           |                    |       | X    |                            | Le rachat de trimestres permet de réduire la décote sur la pension du régime de base ; la circulaire du 14 janvier de la CNAV fixe le barème de ces rachats pour 2016, sous certaines conditions (voir document joint). |
| Décret du 31 décembre 2015<br><b>NOUVEAU</b> | Missions de service public et cotisation au régime général    |                    |       | X    |                            | À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016, les missions occasionnelles auprès d'une instance publique sont soumises à cotisations retraite (voir document joint).   |
| Protection sociale<br><b>NOUVEAU</b>         | Évolution des taux de transfert entre différentes générations |                    |       | X    |                            | Le document joint montre que l'on peut s'attendre à une baisse des taux de transfert nets de protection sociale en faveur des plus de 60 ans.   |
| Décret du 31 décembre 2015<br><b>NOUVEAU</b> | Généralisation de l'ACS pour les salariés précaires           |                    |       | X    |                            | Les salariés précaires (voir définition dans document joint) bénéficieront d'un chèque santé mensuel pour leur couverture complémentaire santé.   |
| Étude DREES décembre 2015<br><b>NOUVEAU</b>  | Incidences de la CMU-C  |                    |       | X    |                            | L'étude montre que la CMU-C limite le renoncement aux soins pour raisons financières et que les bénéficiaires sont à majorité des jeunes 72,6 % des 19/39 ans ! (voir document joint).                                  |

Émetteur : Roger BARROT

17 janvier 2016